

Membres suppléants :
M. Hunter Pierre
M. Trouillet Jean-Baptiste
M. Lehartel Pierre
M. Doom Roger
M. Rauzy Guy
M. Tetuanui Monil
M. Porlier Emmanuel
M. Teuira Jacques
M. Tehciura Jacques
M. Hart Marcel
M. Graffe Jacque
M. Sanquer Guy

Commission de l'agriculture et de la mer
(élections du 3 mai 1989)

Président M. Teriirere Taratua
Vice-président M. Monpas John
Secrétaire M. Tetuanui Monil

Membres titulaires :
M. Taruoura Mathias
M. Ebb Tinomana
M. Hunter Pierre
M. Champs Jean-Pierre
Mme Le Gayic Tuianu
M. Roihau André
M. Hart Marcel
M. Braun-Ortega Enrique
M. Tupu Jean

Membres suppléants :
M. Pahuatini Edwin
M. Maraëura Teina
M. Doom Roger
M. Rurua Maurice
M. Porlier Emmanuel
M. Trouillet Jean-Baptiste

M. Florès Frédéric
M. Tehciura Jacques
M. Teinauri Ernest
M. Fritch Edouard
M. Graffe Jacque
M. Paemara Lucas

ARRETE n° 89-20 Prés./AT du 23 mai 1989 prenant acte de la désignation des conseillers territoriaux au sein des organismes ou commissions extérieures à l'assemblée territoriale.

Le président de l'assemblée territoriale de la Polynésie française,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée territoriale ;

Vu la délibération n° 89-12 AT du 1er avril 1989 portant convocation de l'assemblée territoriale en session plénière dite administrative,

Arrête :

Article 1er.— Les conseillers territoriaux dont les noms figurent au tableau joint en annexe sont désignés pour représenter l'assemblée territoriale au sein des organismes ou commissions extérieures à l'assemblée territoriale.

Art. 2.— Le président de l'assemblée territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mai 1989.
Jean JUVENTIN.